

Opinions & controverses

Ouvrez les archives

Par l'Association des archivistes français (AAF) et l'Association des historiens contemporanéistes (AHCESR)

EN CE JOUR anniversaire de la mort de Maurice Audin, dont le président de la République a reconnu en septembre 2018 qu'elle était imputable au « système » alors mis en place par la France en Algérie, nous demandons l'accès immédiat aux archives classifiées secret de la défense nationale librement communicables à l'issue des délais légaux prévus par la loi.

Dans une démarche inédite, la principale association d'historiens contemporanéistes de France, l'Association des archivistes français, l'Association Josette et Maurice Audin, ainsi que des historiennes, des historiens* et des juristes ont déposé ce jour, auprès du Premier ministre, une demande d'abrogation de l'article 63 de l'instruction générale interministérielle n° 1300 (IGI 1300) sur la protection du secret de la défense nationale.

La loi prévoit que les documents dont la communication porte atteinte au secret de la défense nationale deviennent communicables de plein droit à l'expiration d'un délai de cinquante ans, sans qu'aucune autre condition particulière ne puisse être exigée. L'IGI 1300, dont l'application s'est considérablement durcie ces derniers mois à la demande du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, entend subordonner la communication de ces documents à une procédure administrative dite de « déclassification ».

La déclassification des documents (qui consiste à apposer un marquage réglementaire complété par des informations portées à la main sur chaque document) est une tâche titanesque car les services d'archives peuvent se trouver dépositaires de dizaines de milliers de documents couverts par le secret de la défense nationale.

Cette situation, sous le prétexte abusif de la nécessité de protection du secret de la défense, a pour conséquence, Monsieur le Premier ministre, une complexification absurde et une restriction sans précédent de l'accès aux archives publiques de la période 1940-1970.

Alors que le président de la République appelle à un débat sur le passé colonial de notre pays, l'accès aux archives permettant un examen informé et contradictoire de ces questions est aujourd'hui entravé. Monsieur le Premier ministre, comment la France peut-elle examiner sereinement ces questions

s'il est de fait impossible d'accéder aux archives classifiées secret de la défense nationale de plus de cinquante ans et donc librement communicables en vertu de la loi ?

Aborder les enjeux les plus controversés de notre passé récent, comme l'Occupation, les guerres coloniales ou l'histoire politique agitée des années 1950 à 1970, est ainsi devenu un parcours du combattant dès qu'il s'agit d'archives classifiées. Or, nul ne peut contester que l'examen contradictoire du passé, à partir de sources fiables, constitue une dimension fondamentale du débat démocratique. L'accès aux archives est d'ailleurs garanti par l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Aujourd'hui, la multiplication des fake news et autres réécritures du passé sans base documentaire, ajoutée à la défiance à l'égard des institutions, rendent l'accès ouvert aux archives d'autant plus nécessaire.

Monsieur le Premier ministre, nous – archivistes, juristes comme historiennes et historiens – vous demandons l'abrogation des dispositions de l'IGI 1300 contraires à la loi. Leurs effets pratiques, constatés par de nombreux chercheurs et citoyens, posent des limites inacceptables au libre examen de notre histoire récente dans un cadre démocratique et républicain. ●

* Parmi lesquels Marc-Olivier Baruch, Raphaëlle Branche, Denis Peschanski, Henry Roussio et Olivier Wiewiorka.

« Alors que le chef de l'État appelle à un débat sur le passé colonial, nos recherches sont entravées »

Faisons confiance aux départements

Par François Sauvadet*

CONTRAIREMENT à beaucoup, nous, départements, avons peu parlé pendant la crise sanitaire. Nous avons travaillé, à bas bruit, dans chaque territoire de France. Au cœur de la lutte contre le Covid-19, nous avons assumé toutes nos missions, versé toutes les prestations sociales aux publics bénéficiaires et accompagné les familles au quotidien.

Nous avons contribué à assurer la sécurité sanitaire en tout point du territoire français, en étant un relais de confiance des agences régionales de santé (ARS). Nous avons pris part à la mise en œuvre des mesures de protection des Ehpad, dont nous partageons la tutelle, notamment avec les campagnes de dépistage. Et pourtant, les relations avec les ARS n'étaient pas facilitées par le centralisme de ces structures, qui ont fait preuve, parfois, d'une grande rigidité dans les mesures prises voire d'une certaine arrogance vis-à-vis des collectivités territoriales.

Le périmètre des grandes Régions est inadapté et l'ARS est trop éloignée des territoires pour pouvoir être agile. Pendant la crise, l'ARS a mal informé de la situation des Ehpad, notamment sur le nombre de personnes contaminées par le Covid-19 et sur le nombre de décès dus à cette maladie.



MARLENE AWAARD / EP3/MA/PP
PRÉSIDENT DE LA CÔTE-D'OR, PRÉSIDENT DU GROUPE DCI (DROITE, CENTRE ET INDÉPENDANTS) DE L'ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Là encore, l'échelon départemental aurait été le mieux à même d'organiser le récolement des informations, plutôt que de les attendre du niveau national, avec plusieurs précieux jours de retard. La gouvernance des ARS doit impérativement être revue pour donner plus de place aux élus locaux.

Il en va de même pour les conditions de déconfinement. On aurait pu s'éviter bien des polémiques sur l'accès aux parcs, aux jardins, aux plages ou sur les conditions de déplacement. Travailler avec les élus locaux sereinement,

cela passe déjà par une relation de confiance. Oui, faire confiance : voilà ce qui manque dans le centralisme ambiant ! Un déconfinement départementalisé aurait évité une ankylose générale de l'économie française.

Tout cela incite à réfléchir à l'organisation des services, notamment de santé, pour demain. Le département ne doit plus seulement être un tiroir-casse de l'État, mais un partenaire actif, écouté, respecté. Pendant le confinement, des maires désespérés ont trouvé auprès de lui un espace d'écoute active et de soutien efficace. Pour distribuer les masques, État et Régions ont sollicité les départements. Il faut tirer de cette réalité une réponse institutionnelle, et donner un nouvel élan à la décentralisation.

Le couple département-communes/intercommunalités constitue plus que jamais le socle de la République. Le département s'est imposé en temps de crise comme le bon échelon d'efficacité et de proximité. Après la révolte des Gilets jaunes et la crise du Covid-19, le département, collectivité des oubliés, peut nous aider à faire société. ●

* Et les membres du groupe DCI de l'ADF.

À lire sur lejd.fr LA LISTE COMPLÈTE DES SIGNATAIRES

Les défricheurs du futur

Quel est le lien entre le magnat Elon Musk, fondateur de la société aéronautique SpaceX, l'actrice américaine Pamela Anderson, devenue égypte des antipécistes, et l'économiste Esther Duflo, surnommée par certains la Nobel des pauvres ? Ou encore entre le leader mondial de la gestion d'actifs, BlackRock, et Alphanomics, la start-up israélienne qui a créé un steak à partir de cellules-souches ?

Gérald Cohen, qui n'a pas son pareil pour humer l'air du temps futur et qui a joué les têtes chercheuses pendant deux ans, voit en eux les influenceurs de demain. Sorti en pleine crise du Covid-19, son livre nous fait découvrir ces innovateurs qui nous préparent aux enjeux d'une planète qui comptera bientôt 10 milliards d'habitants.

L'ambition de cet ouvrage, qu'on lit en le picorant, est de repérer les précurseurs parmi les personnalités, entreprises et organisations issues de toutes les galaxies, de la finance à l'énergie en passant par l'école et la cuisine. Plus qu'un catalogue du mieux-vivre ensemble au XXI^e siècle, le livre décrypte les valeurs véhiculées par ces influenceurs : l'altruisme dans la finance, l'antispécisme dans le droit ou encore le respect du monde sauvage, vecteur de risques... sanitaires. ●



DIX MILLIARDS, LA DÉFERLANTE DURABLE
GÉRALD COHEN, ÉDITIONS CENT
MILLE MILLIARDS, 334 PAGES, 23 EUROS

BRUNA BASINI

L'espoir face aux violences conjugales

Tout est allé vite. Des mots, pour dire qu'elles ne sont « rien », puis des coups, jusqu'à l'issue fatale. Des procès d'auteurs de féminicides, ou de violences, la magistrate Isabelle Rome en a présidé des dizaines, et chacun l'a marquée. Ce livre débute par la restitution très personnelle, très empathique, de ces vies gâchées, mais la présidente du groupe de travail Justice issu du Grenelle contre les violences conjugales s'attache à faire émerger l'espoir. Par la figure de Solange, qui n'est plus une « femme battue » et trouve la force de témoigner auprès de ses consœurs. « La violence faite aux femmes n'est pas une fatalité », proclame le bandeau du livre. Non, car Isabelle Rome s'attache à proposer des solutions : juridiques, lorsque le cycle de la violence est entamé, et sociétales, pour que les choses changent en profondeur. L'auteure plaide pour « une nouvelle donne » des rapports entre les femmes et les hommes, qui s'emanciperaient des « stéréotypes de genre ». On referme le livre plein d'espoir. ●



ISABELLE ROME
Liberté, égalité, survie
LAURENCE FATEL
QUATRE FEMMES
S'ONT PASSEES FATALITÉ
Stock
180 PAGES, 18 EUROS

PLANA RADENOVIC